

Le 12 janvier dernier, toutes les OS ont pris acte que la négociation annuelle était terminée.

La DG a proposé une limite de réflexion au 21 janvier.

La CFDT a réuni et consulté ses adhérents/tes sur les sites d'Argenteuil, Argonay, Biarritz, Martignas, Mérignac et Saint-Cloud.

*Aucun adhérent ne se satisfait de cette situation où une Augmentation Générale est conditionnée à un contrat Rafale et où les niveaux d'AI sont à la baisse. MAIS, majoritairement, nos adhérent(e)s, après débat, se sont malgré tout exprimés POUR LA SIGNATURE DE CET ACCORD*

## Pourquoi une telle décision ?

**-1-** Sans accord et sans contrat Rafale, c'était 0% d'AG et 0% d'AI et zéro mesure sociale (0% Prévoyance, Perco, et un jour de congé en moins).

**-2-** Sans accord et avec un contrat Rafale... c'était encore 0% d'AG et des AI a minima (1,3% et 1,8%) et toujours zéro mesure sociale.

**-3-** Depuis plus de 20 ans, la CFDT se bat contre l'inacceptable discrimination que subissent les non cadres pour le financement de leur protection sociale. Des grèves ont appuyé cette importante revendication. Aujourd'hui l'Harmonisation Cadres/Non-cadres peut s'enclencher avec une participation de la Société à la cotisation qui passerait de 40 à environ 55 €. La CFDT s'engage sur cette mesure qui ne peut s'appliquer sans sa signature, représentative chez les non-cadres.

Les signatures CGC, FO, CFTC ne permettraient cette application.

## Pour l'essentiel, voici ce que permet la signature de la CFDT...

- ✓ Des Augmentations Individuelles;
- ✓ Une Augmentation Générale en cas de contrat Rafale export ;
- ✓ Un abondement PERCO d'1 million d'€ et amélioré pour les séniors;
- ✓ La récupération de la journée de partage;
- ✓ Une hausse de la Rémunération Mensuelle Garantie de 3,4 % ;
- ✓ L'amélioration du Biseau Equipier;
- ✓ La participation de la Société à 50% (ouvrant la route aux 60%) de la cotisation pour la mutuelle des non-cadres soulageant d'autant les CE;
- ✓ Une prime en cas d'un deuxième contrat Rafale export ;

Sans la signature d'au moins une Organisation Syndicale représentative (*plus de 30 % aux élections CE*), tout cela était perdu pour les salariés. Selon nos calculs, l'ensemble de ces mesures représentent un coût Société de plus de 20 millions €.

La décision, mise en débat dans nos 6 sections syndicales a été prise à la majorité.

Pour autant, nous comprenons le mécontentement de salariés qui s'attendaient à une meilleure reconnaissance de la Société.

En se prononçant pour la signature, la CFDT a fait le pari que la société décrochera un premier contrat Rafale export, car sans Rafale Export, les conséquences seraient certainement plus graves pour notre devenir.

St-Cloud , le 22 janvier 2010